

*Le député wallon Philippe Knaepen (MR) a interpellé le ministre wallon du Budget Christophe Lacroix (PS) au sujet de la taxe kilométrique imposée aux maraîchers. Ce dernier recommande aux communes wallonnes de diminuer les taxes communales sur les emplacements des commerçants ambulants et des forains. Selon Yanis Papassarantis, président de l'union nationale des ambulants, ce sont des paroles en l'air.*

Décidément, on n'a pas fini de discuter de cette taxe kilométrique. Mise en application depuis le 1er avril dernier, cette nouvelle taxe imposée aux chauffeurs de véhicule de plus de 3,5 tonnes a provoqué de nombreuses actions de mécontentement organisées un peu partout en Belgique, surtout en Wallonie.

Alors que les catégories des forains et des agriculteurs ont, d'ores et déjà, été débattues, le député wallon Philippe Knaepen (MR) a souhaité mettre à l'ordre du jour la situation des maraîchers en interpellant le ministre wallon du Budget Christophe Lacroix (PS). « Le décret prévoit une exonération de la taxe pour les véhicules lourds qui ne sont utilisés que de manière limitée sur la voie publique et pour ceux qui sont exclusivement utilisés dans l'agriculture, l'horticulture, l'aquaculture et la sylviculture », explique Philippe Knaepen. Il semble clair que les maraîchers n'entrent dans aucune catégorie et seront donc exposés à la taxe, au même titre que les autres poids lourds de plus de 3,5 tonnes. »

Des prix qui augmentent

Pour le député wallon, c'est encore une fois le citoyen qui fera les frais de cette nouvelle taxe puisque « les maraîchers se verront dans l'obligation de la répercuter sur les prix de leurs produits. »

Dans sa réponse, le ministre wallon Christophe Lacroix évoque le fait que le Gouvernement est bien conscient des difficultés que rencontrent les maraîchers. « Une nouvelle mesure d'accompagnement a d'ailleurs été prise. Nous recommandons aux communes wallonnes de diminuer les taxes communales sur les emplacements des commerçants ambulants et des forains. Les entités qui s'inscrivent dans cette démarche seront indemnisées par la Région. Pour plus de détails, j'invite les parlementaires à interroger le ministre wallon des Pouvoirs Locaux, Paul Furlan (PS). »

Aucune obligation

Chose qui sera faite par Philippe Knaepen d'ici 15 jours. « Selon moi, cette compensation n'est en réalité qu'une mesurette visant à apaiser le secteur après le blocage de ces dernières semaines. Rien ne dit que les diminutions des emplacements vont compenser entièrement les montants payés par les maraîchers et les forains. D'ailleurs, rien n'oblige les communes à le faire. »

Du côté des maraîchers, Yanis Papassarantis, président de l'union nationale des ambulants, partagent le même avis que le député Knaepen. « C'est un tissu de mensonges pour endormir les gens. Ce sont des paroles en l'air. Aucune commune ne diminuera le montant des emplacements. »

Ce dernier qui débourse actuellement 420 € par trimestre pour participer au marché dominical de Charleroi n'a d'ailleurs toujours pas digéré la mise en application de cette taxe. « Je fais environ 8.000 km par mois et suis taxé à du 0,24 € au kilomètre. Je serai dans l'obligation d'augmenter le prix de mes produits. Les politiciens diminuent le pouvoir d'achat de nos citoyens. »

Yanis Papassarantis précise que les maraîchers, forains et petits transporteurs vont prochainement se réunir. « Un préavis de grève pourrait être déposé et d'autres actions pourraient être menées. »

La taxe kilométrique risque de faire encore parler d'elle.

O.Pâq.

O.Pâq.